

Rythmes scolaires : une question à définition plurielle

Entretien avec François Testu*



Parent pauvre de la formation des enseignants la question des rythmes scolaires a jusqu'ici surtout préoccupé les chercheurs ou les associations. Le grand public s'en empare peu à peu. Mais des ambiguïtés demeurent dans l'approche publique de cette question formatée par l'institution.

Comment la question des rythmes scolaires a-t-elle fait son entrée dans l'institution scolaire ?

Quand j'ai commencé à travailler sur le sujet des rythmes scolaires, il y a une trentaine d'années, le thème était encore neuf en France. Je ne l'ai pas appréhendé du point de vue de la biologie (qui n'était pas ma discipline) mais de celui de la psychologie. Je me suis intéressé d'abord des variations périodiques de la fatigue, avant de me consacrer aux effets des rythmes sur la performance intellectuelle – c'est-à-dire l'attention, la vigilance. Assez rapidement, il est apparu que les résultats concordaient avec ceux des pionniers allemands et anglais de la chronobiologie. La chronopsychologie est ainsi devenue l'une des disciplines qui permet d'appréhender le champ nouveau des rythmes scolaires. Elle commence à être reconnue, mais sa prise en compte par la communauté éducative est assez récente.

Les travaux de Guy Vermeil ont permis dès les années 1970 de développer le thème de la « fatigue de l'écolier », ceux plus récents d'Hubert Montagner dans le domaine de la biopsychologie y font aussi référence. Mais si l'on considère par exemple l'enseignement dispensé ces dernières années dans la formation des maîtres, on constate que ces questions sont très peu, voire pas traitées du tout. Un enseignement de psychologie était dispensé dans les IUFM et le sera très probablement dans les mastères qui vont les remplacer, mais cet enseignement est assez éloigné de la discipline. Il y a vingt ans, c'était une psychologie traditionnelle dont les origines remontaient à Platon, aujourd'hui c'est une psychologie cognitive beaucoup plus précise, mais dont les professeurs stagiaires ont du mal à saisir les applications pratiques. La chronopsychologie est pour sa part quasiment absente des programmes. Ses principaux défenseurs sont situés en quelque sorte hors du champ de l'institution. Ce sont davantage des mouvements nationaux comme les Francas, la Ligue de l'enseignement, les Cemea (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) ou la Jeunesse au plein air, qui se préoccupent de la question. Cela étant, grâce à la montée en puissance du débat, de plus en plus de parents et de collègues (je parle du primaire, pour le secondaire c'est une autre affaire) s'intéressent au thème, et on va bien finir par se demander pourquoi on ne l'enseigne pas aux futurs professeurs des écoles et des collèges.

Le débat public semble ici en avance sur l'institution. Les choix politiques des décideurs peuvent-ils permettre de faire avancer la question ?

On peut l'espérer, mais il faut noter une ambiguïté persistante, qui explique d'ailleurs en partie le caractère tardif de la prise en compte par l'institution. L'expression « rythmes scolaires »

* Professeur de psychologie à l'université de Tours, spécialiste de la chronopsychologie, François Testu est membre du comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Il est également président de l'association Jeunesse au plein air.

renvoie en fait à deux définitions différentes. La première est celle de l'institution : ce sont les emplois du temps, les calendriers, etc. La seconde est celle des rythmes biologiques, avec une rythmicité de la personne et non pas de l'environnement. Toute la question est d'articuler les deux définitions ; et le risque est de les confondre. D'où la nécessité d'une clarification.

En outre, il semble que pour des raisons aisément compréhensibles, les décideurs aient surtout en tête la première définition. Pour être plus précis, je dirais que le débat est organisé autour de cette appréhension institutionnelle des rythmes, et que l'on réintroduit au sein de ce débat des éléments de la seconde définition. D'où le risque de confusion, auquel n'échappe pas la Conférence nationale sur les rythmes scolaires lancée cette année. Avec d'autres, j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'alerter publiquement le ministre sur cette question.

La Conférence prévoit un « large temps réservé à la réflexion, à la consultation et au débat », ainsi qu'une phase d'expérimentation dans 100 collèges et lycées (cours le matin, activités sportives et culturelles l'après-midi). Sur le fond, c'est sans doute une bonne initiative, et ceux qui s'intéressent au dossier l'attendaient depuis longtemps. Néanmoins il y a quelques éléments qui pourraient peser sur le débat et sur les décisions qui seront prises *in fine*, à commencer par les conditions de l'expérimentation et celles de l'évaluation. Et avant cela, la façon dont ce débat sera encadré mérite d'être signalée. Il faut comprendre l'histoire de cette conférence, qui tient à la montée en puissance des associations de parents, mais aussi des enseignants, sur la question du rythme des enfants, avec notamment la polémique sur la semaine de quatre jours. D'autres acteurs se sont intéressés à la question et ont développé une expertise. Or le comité de pilotage fait très peu de place aux scientifiques (nous sommes deux), et associations de parents et syndicats d'enseignants n'y sont pas représentés. C'est d'autant plus dommage que la prise en compte des jeunes ne s'arrête pas aux portes de l'école. Pour le dire autrement, elle ne concerne pas que l'institution.

L'approche publique développée autour des rythmes scolaires souffre donc d'un double problème : le risque d'une confusion sur les termes, qui traduirait une difficulté à entrer dans le vif du sujet ; et la qualité de la concertation, avec le risque d'une ouverture insuffisante aux parties prenantes. On peut dès lors s'interroger sur la capacité de cette opération à formuler des propositions politiques.

Le sujet est difficile. La question du temps des enfants interroge des sujets sociétaux beaucoup plus larges, à commencer par le temps des parents (et donc l'organisation du travail, les transports, le marché du logement...), l'insertion des femmes sur le marché du travail... S'il semble illusoire de prendre en compte correctement toutes ces variables, au moins devrait-on essayer... Et c'est là que la qualité de la concertation et l'ouverture aux différentes parties prenantes peuvent s'avérer précieuses. La tendance, malheureusement, reste à plaquer une situation institutionnelle sur un environnement qu'on néglige. On devrait penser en termes d'articulation, de fluidité, car il s'agit de situations qui s'imbriquent les unes dans les autres. Au fond, en évoquant les rythmes scolaires, ce n'est pas simplement en termes d'« intérêt des enfants » qu'il faut penser. C'est bien, au contraire, l'affaire de tous. Ce thème est emblématique de la difficulté à formuler ce qu'on appelle le bien commun.

Propos recueillis par Richard Robert